

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, Mme Filhol, M. Dallier, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 10-08 du 26 septembre 2025

FORMATION DES TRAVAILLEUR·EUSE·S SOCIAUX·ALES ET ACCUEIL DE STAGIAIRES – CONVENTIONS CADRES AVEC LES STRUCTURES DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL 2025-2028

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2018-733 et 2018-734 du 22 août 2018 relatifs aux formations et diplômes du travail social,

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et connaissances des formations du travail social de niveau II,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les conventions cadres de site qualifiant, dont projets ci-annexés, à conclure avec les 6 structures de formation en travail social suivantes :

- L'institut régional du travail social IRTS Île-de-France Montrouge-Neuilly-sur-Marne géré par la Fondation ITSRS (Institut de travail social et de recherches sociales) ;
- L'association pour la gestion du centre de formation Saint-Honoré ;
- l'association régionale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active Île-de-France (CEMEA IDF) ;
- L'institut de formation de travail social Paris géré par la Fondation œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS) ;
- L'institut régional du travail social (IRTS) Paris Île-de-France géré par l'association de formation et de recherche en intervention sociale et médico-sociale de Paris Parmentier (AFRIS PARIS PARMENTIER) ;
- l'association « école de formation psycho-pédagogique » (EFPP) ;



- CHARGE Monsieur le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.